

IFSI / IFAS POLE SANTE SARTHE ET LOIR – LA FLECHE

CATALOGUE DE FORMATIONS 2025

Tél : 02 44 71 34 43

Mail : ifsi@pole-pssl.fr

Site : www.ifsi-ifas-lafleche.fr



Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



**FORMATION ET HANDICAP
C'EST POSSIBLE !**





L'institut de formation du **Pole Santé Sarthe et Loir** situé 12 rue du Léard - 72200 à **La Flèche** est agréé pour la formation initiale : cursus de formation en soins infirmiers et formation aide-soignante. Certifié Qualiopi, Il dispense également de la formation continue pour les partenaires de notre territoire par du personnel expert dans les domaines attendus (Infirmiers, formateurs permanents en institut de formation aide-soignante, Cadre de santé...). Nous vous remercions de la confiance que vous nous accorderez.

I- Le développement des compétences professionnelles

- **Formation modulaire à destination des ASH - 70 h**
- **Sensibilisation au toucher – détente® « Un soin de confort et de relation »**
- **Formation tutorat Aides – Soignants**
- **Formation tutorat infirmier**

II- Développement professionnel individuel

- **Actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du DEAS de 2021**
- **Accompagnement à la sélection IDE**
- **Accompagnement VAE**

III- Administratif

- **Contrat général de vente**
- **Règlement intérieur**

(Nous restons à votre écoute pour toute demande en inter ou intra Etablissements)

FORMATION MODULAIRE A DESTINATION DES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS - 70 heures

RESUME DU PROGRAMME

La formation de 70 heures est centrée sur la prise en soins de la personne âgée en EHPAD ou à son domicile. Elle ne comporte pas d'élément sur la prise en charge des personnes âgées en phase aigüe.

PRE REQUIS

Avoir une expérience d'activité de prise en soins auprès de personnes âgées.
Avoir réalisé une immersion en structure d'accompagnement de la personne en lieu de vie.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apporter les connaissances de base indispensables pour participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée, sous la responsabilité d'un cadre de santé et en collaboration avec l'ensemble des soignants

- Aider une personne âgée dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie
- Réaliser des soins d'hygiène et de confort quotidiens en utilisant des techniques appropriées

PROGRAMME

4 modules de formation :
Module 1 - Prendre soin de la personne âgée (17h)
Module 2 - Répondre aux besoins de la personne âgée (18h)
Module 3 - Protéger la personne âgée (7h)
Module 4 - Aider à la réalisation des soins (21 h)
Puis 1 jour de bilan soit 7 h (à distance de la fin de la formation).

ACQUIS ET BENEFICES EN FIN DE FORMATION

Validation de la formation pour un projet professionnel de formation d'aide-soignant
➔ **Attestation de suivi formation 70h** délivrée pour le suivi des 4 modules (70 h de formation)
➔ **Dispense de sélection** pour être admis en formation d'aide-soignant (admission directe en IFAS dans la limite de la capacité d'accueil autorisée de l'institut)
sous réserve de posséder une expérience professionnelle au contact des personnes âgées en qualité d'ASH d'une durée minimale de 6 mois.
* Un minimum de 10 % des places ouvertes en IFAS est réservé aux ASH.

DUREE

70 heures soit 10 jours en Présentiel
Durée maximale de l'intervalle des jours de formation : 2 mois
Répartie en 3 journées par semaine pendant 3 semaines
Puis une journée de bilan individuel sur les acquis et projection d'avenir

PUBLIC CIBLE

Agents de services hospitaliers exerçant en EHPAD, en Service de soins à domicile, ou en établissement de santé, public ou privé, depuis au moins 3 mois
Volontaire et sélectionné par employeur
Demandeur d'emploi ayant effectué un stage d'immersion professionnel et démontrant une motivation vers ce projet

INTERVENANTS

Personnels experts dans les domaines attendus (Infirmiers, formateurs permanents en institut de formation aide-soignante, Cadre de santé...)

**CRITERES
D'EVALUATION
DE
L'EFFICACITE
DU
PROGRAMME**

Pertinence des échanges, d'un intérêt pour le travail en collaboration,
Repérage de la motivation pour une activité auprès de la personne âgée
Quizz sur les connaissances et acquisitions
Evaluation de fin de formation sur l'ensemble du contenu

**ELEMENTS DE
TRAÇABILITE**

Convention de formation
Fiche d'émargement par demi-journée
Questionnaire de satisfaction de fin de formation
Compte rendu du débriefing de tour de table initial et tour de table final
Bilan à 6 mois et 1 an

**CONDITIONS
MATERIELLES**

Lieux : Locaux de l'institut de formation en soins infirmiers du PSSSL site de la Flèche, 12 rue du Léard 72200 LA FLECHE

Restauration : Possibilité de déjeuner au restaurant du personnel sur réservation en amont (8 jours avant) au secrétariat 02 44 71 34 43. Le paiement des repas réservés se fait le premier jour de la formation, uniquement par chèque ou carte bancaire.

Dates :

1 session à l'automne 2025

- ✓ 6-7-8-octobre 2025
- ✓ 13-14-15 octobre 2025
- ✓ 20-21-22 octobre 2025
- ✓ 20 novembre 2025

**SITUATIONS
PARTICULIERES**

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de Handicap
Une adaptation de la formation pourra éventuellement être envisagée selon vos besoins (l'institut dispose d'un référent Handicap)
Contacter en amont de la formation, le secrétariat de l'Institut de formation pour aménager au mieux et si possible votre formation et votre accueil.

**CONDITIONS
FINANCIERES**

Coût : 980 euros pour les 10 journées en présentiel par personne

**INDICATEURS
DE RESULTATS**

Nombre de personnes formées en 2023 = 11 agents de services hospitaliers
Nombre de sessions réalisées en 2023 = 1 au printemps
Indices de satisfaction = 90.25%
Nombre de personnes formées en 2024 = 5 agents de services hospitaliers
Nombre de sessions réalisées en 2024 = 1
Indices de satisfaction = 91.25 %

Concepteur : Mesdames Bodereau S. GOUSSIN M. formatrices en IFAS et COLLET F. directrice de l'institut



SENSIBILISATION AU TOUCHER - DETENTE®

« Un soin de confort et de relation »

RESUME DU PROGRAMME

Cette formation permet de sensibiliser les équipes aux bienfaits du toucher- détente®, d'améliorer la qualité des soins de confort et de bien être lors de besoins spécifiques identifiés chez un patient. Cette approche, dont la visée est la bienveillance, participe aussi à l'amélioration de la relation soignant soigné.

PRE REQUIS

Exercer une activité de soins auprès de patients

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Mieux appréhender le toucher-détente® dans le soin (application, représentation ...)
- Connaître et pratiquer des manœuvres de base pour le massage-détente au cours de l'hospitalisation d'un patient
- Savoir repérer les besoins, les situations cliniques en lien avec des problématiques identifiées par les équipes

J1

Durée : 7 heures

Matin :

- Présentation individuelle de chacun des participants (le parcours, les pratiques et les connaissances sur le toucher-détente® dans les soins, les attentes, les besoins individuels et/ou collectifs)
- Réflexion sur les représentations du toucher dans le soin
- Jeux de rôle, connaissance de soi, mise en confiance

Après-midi :

- Ateliers de pratique (mains, pieds, visage, dos habillé ...)
- Initiation aux manœuvres de base lors des soins d'hygiène, de confort

J2

Durée : 7 heures

Ateliers de pratique utilisée au quotidien, apprentissage en binôme

- Lors des soins d'hygiène et/ou de bien être (dos allongés, patients assis, jambes...)
- Pour améliorer la prise en charge de patients douloureux ou en fin de vie
- Pour les ressourcements dédiés aux professionnels

Echanges et analyse des pratiques appliquées

- Echanger sur la faisabilité et la mise en place du toucher dans les soins
- Réfléchir aux objectifs de soins et à l'évaluation de ces pratiques dans le dossier soins

Définir les objectifs pour la troisième journée :

- Décrire une situation de soin rencontrée pour laquelle le toucher massage a été une plus-value ou non dans la prise en soins

J3

Durée : 7 heures

Retour d'expérience (1 mois après les 2 journées)

- Analyse des pratiques professionnels de « toucher détente® » réalisées suite aux 2 jours de formation.
- Les difficultés rencontrées, analyses individuelles et collectives
- Exercices pratiques sur les techniques à retravailler
- Initiation à une séance de relaxation

DUREE

21 heures : Deux jours à suivre puis une troisième journée à distance pour la mise en place intermédiaire de pratique professionnelle

CIBLE/PUBLIC	Personnels soignants des unités de soins, de secteur médico-sociale ou d'activités libérales.
INTERVENANTS	Personnel soignant, expert dans le domaine attendu - praticienne bien être attestation de formateur en toucher détente
CRITERES D'EVALUATION DE L'EFFICACITE DU PROGRAMME	<ul style="list-style-type: none"> • Quiz d'évaluation des connaissances en début et en fin de programme • Synthèse du tour de table de début et fin de programme • Bilan individuel et collectif de fin de formation • Bilan de l'impact de la formation à 6 mois et un an
ELEMENTS DE TRAÇABILITE	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'émargement • Questionnaire d'évaluation de fin de programme • Synthèse du tour de table de début et fin de programme • Quizz de début et fin de formation
CONDITIONS MATERIELLES	<p>Supports : fourni aux stagiaires</p> <p>Lieux : IFSI – Site de LA FLECHE</p> <p>Nombre de participants : Entre 6 et 12 personnes. Chacun devra apporter 2 draps de bain et venir en tenue « décontractée »</p> <p>Restauration : Les participants ont la possibilité de déjeuner au restaurant du personnel sur réservation en amont (8 jours avant) auprès du secrétariat. Le paiement des repas réservés se fait au secrétariat de l'institut uniquement par chèque ou carte bancaire.</p> <p>Dates :</p> <p>1 Session au printemps : 13-14 mars et 4 avril 2025</p> <p>1 Session en automne : 23-24 octobre et 14 novembre 2025</p>
SITUATIONS PARTICULIERES	<p>Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de Handicap Une adaptation de la formation pourra éventuellement être envisagée selon vos besoins (l'institut dispose d'un référent Handicap) Contacter en amont de la formation, le secrétariat de l'Institut de formation pour aménager au mieux et si possible votre formation et votre accueil.</p>
CONDITIONS FINANCIERES	Coût : 360 euros, par personne pour les trois journées
INDICATEURS DE RESULTATS	<p>Nombre de personnes formées en 2024 = 12</p> <p>Nombre de sessions réalisées en 2024 = 1</p> <p>Indices de satisfaction = 98.25 %</p>

Concepteur : Florence COLLET, directrice de l'institut

FORMATION TUTORAT Aides - Soignants

RESUME DU PROGRAMME

Le présent programme vise à optimiser l'encadrement des élèves aides-soignants en stage en développant l'analyse réflexive des encadrants et en réactualisant leurs connaissances notamment sur la démarche clinique

PRE REQUIS

Avoir des missions d'encadrer des élèves aides-soignants
Avoir le diplôme aide-soignant

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Actualiser les connaissances sur la fonction et le référentiel de formation aide-soignant
- Intégrer les concepts et outils d'accompagnement du stagiaire (tutorat, objectifs, compétences, outils de suivi, modalités d'évaluation des compétences)
- Maîtriser le raisonnement clinique et l'écriture d'une démarche clinique et démarche de soins en vue d'accompagner l'élève dans cet apprentissage.

J 1 Durée : 7 h

Apports cognitifs sur :

Le concept de compétence :

Le référentiel d'activités et de compétences, les modalités d'accès à la formation : VAE, Modalités de sélection, formation professionnelle continue, et le contenu de la formation

Atelier d'analyse des pratiques professionnelles : échanger avec les participants sur les publics rencontrés et l'incidence sur la formation

Place du tuteur dans la formation

Apports cognitifs sur : le rôle du tuteur de stage, du cadre, de l'encadrants aides-soignants, et le concept d'évaluation

Présentation des outils pédagogiques utilisés lors des stages : carnet de bord, feuille de stage, utilisation di portfolio, bilan de demi stage

Définition de l'alternance, et la place du stage dans la formation et le projet pédagogique

Atelier d'analyse des pratiques professionnelles pour :

- Echange avec les participants sur leur pratique de tuteurs : éléments facilitants, difficultés rencontrées

J 2 Durée : 7 h

Apports cognitifs sur :

Le concept de compétence :

Le référentiel d'activités et de compétences, les modalités d'accès à la formation : VAE, Modalités de sélection, formation professionnelle continue, et le contenu de la formation

Atelier d'analyse des pratiques professionnelles : échanger avec les participants sur les publics rencontrés et l'incidence sur la formation

Place du tuteur dans la formation

Apports cognitifs sur : le rôle du tuteur de stage, du cadre, de l'encadrants aides-soignants, et le concept d'évaluation

Présentation des outils pédagogiques utilisés lors des stages : carnet de bord, feuille de stage, utilisation di portfolio, bilan de demi stage

Définition de l'alternance, et la place du stage dans la formation et le projet pédagogique

Atelier d'analyse des pratiques professionnelles pour :

- Echange avec les participants sur leur pratique de tuteurs : éléments facilitants, difficultés rencontrées

DUREE	2 jours en présentiel
CIBLE/PUBLIC	Aides-soignants des unités de soins de courte durée, en long séjours ou libéral Aides-soignants participants à des accompagnement de stagiaires en formation aide-soignante
INTERVENANTS	Infirmiers ou cadres infirmiers participant à la formation des élevés aides-soignants en institut
CRITERES D'EVALUATION DE L'EFFICACITE DU PROGRAMME	<ul style="list-style-type: none"> - Quiz d'évaluation des connaissances en début et en fin de programme - Synthèse du tour de table de début et fin de programme - Bilan individuel et collectif de fin de formation - Bilan de l'impact de la formation à 6 mois et un an - Participation aux tutorats de stagiaires sur le terrain
ELEMENTS DE TRAÇABILITE	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'émargement - Questionnaire d'évaluation de fin de programme - Synthèse du tour de table de début et fin de programme - Quizz de début et fin de formation
CONDITIONS MATERIELLES	<p>Supports : fourni aux stagiaires Lieux : IFSI – Site de LA FLECHE Nombre de participants : Entre 6 et 12 personnes Restauration : Les participants ont la possibilité de déjeuner au restaurant du personnel sur réservation en amont (8 jours avant) auprès du secrétariat. Le paiement des repas réservés se fait au secrétariat de l'institut uniquement par chèque ou carte bancaire. Dates :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 session au printemps 2025 : 12-13 juin 2025 - 1 session à l'automne 2025 : dates non programmées, contactez le secrétariat si besoin
SITUATIONS PARTICULIERES	Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de Handicap Une adaptation de la formation pourra éventuellement être envisagée selon vos besoins (l'institut dispose d'un référent Handicap) Contacter en amont de la formation, le secrétariat de l'Institut de formation pour aménager au mieux et si possible votre formation et votre accueil.
CONDITIONS FINANCIERES	Coût : 240 euros par stagiaire pour les 2 journées
INDICATEURS DE RESULTATS	Nombre de personnes formées en 2024 = 17 agents Nombre de sessions réalisées 2024 : 1 session au printemps Indices de satisfaction = 94 %

Concepteur : Véronique MAUTOUCHE, cadre de santé, coordinateur IFAS MAJ par Mesdames Bodereau S. GOUSSIN M. formatrices en IFAS



FORMATION TUTORAT INFIRMIER

RESUME DU PROGRAMME

Cette formation permet aux infirmiers de mieux accompagner accueillir, encadrer et évaluer les étudiants infirmiers en situation de stagiaire. Une meilleure connaissance du référentiel de formation et des compétences attendues.

- Le module 1 : l'approche de l'encadrement des stagiaires en soins infirmiers
- Le module 2 : la posture du tuteur lors les difficultés d'apprentissages

PRE REQUIS

Exercer une activité d'infirmier en structure de soins hospitalier, médico- social ou libéral et accueillir des stagiaires étudiants infirmiers au cours de leur formation initiale.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Connaître le référentiel de formation de 2009 afin de repérer les attendus de la formation clinique pour l'étudiant.
- Identifier le rôle du tuteur lors de l'accompagnement de l'étudiant en stage selon son niveau de compétence et de formation
- Développer ces connaissance et compétences en matière de posture pédagogique pour affiner les modalités d'accompagnements du stagiaire en soins infirmiers

Module 1

Durée : 14 h

J1

- Présentation du programme : objectifs, contenus et modalités
- Quiz d'évaluation des connaissances sur la thématique du programme
- Présentation des modalités de sélection pour la formation de l'étudiant en soins infirmiers,
- Poser les bases conceptuelles concernant les référentiels d'activités, de compétences et de formation.
- Comprendre l'évolution des apprentissages par semestre selon référentiel de 2009. Et l'acquisition des compétences selon les parcours de stage.
- Définir la notion de compétences (non mobilisé, non acquis à améliorer et acquis)

J2

- Clarifier le rôle et les missions du professionnel de santé (tuteur, maitre de stage du stagiaire et le rôle des référents pédagogiques en IFSI).
- Définir la posture attendue pour l'accueil et l'accompagnement de l'apprenant
- Comprendre les concepts d'encadrement, d'accompagnement, d'apprentissage, de compétences, d'autonomie, démarche et analyse réflexive
- Appréhender l'intérêt des objectifs de stage, du remplissage carnet de bord, du bilan de mi stage et de fin de stage.
- Définir les attendus du service pour le stagiaire (activité de soins, situations clés...) afin de définir les objectifs de stage au regard de son parcours de formation
- Mise en situation par la simulation de l'évaluation des acquisitions par le remplissage de feuille « d'évaluation de compétences en stage »
- Mise en situation par simulation sur l'accompagnement d'un étudiant en stage
- Accueil avec évaluation des compétences et objectifs de stage
- Accompagnement lors du bilan de mi stage

Module 2

Approfondir les concepts de la fonction pédagogique du tuteur (le socioconstructivisme, la posture réflexive...)

Définir la conduite d'accompagnement et les stratégies et modes de communication (éviter, valorisation, négociation, autorité, pouvoir, médiateur, facilitateur...)

<p>J3</p> <p>Durée 7 heures</p>	<p>L'écriture d'un rapport circonstancier - les instances</p> <p>La posture du tuteur et/ou de l'apprenant lors de difficultés au cours du stage</p> <p>Mise en situation par la simulation lors de difficultés d'apprentissage au cours du stage</p> <p>Mise en situation par la simulation pour divergence de point de vue sur l'acquisition des compétences</p>
<p>DUREE</p>	<p>3 jours de formation soit 21 heures</p>
<p>CIBLE/PUBLIC</p>	<p>Infirmier Diplômé d'Etat assurant des fonctions de tutorat pour des stagiaires en soins infirmiers</p>
<p>INTERVENANTS</p>	<p>Cadre de santé, formateur pour les apprenants en soins infirmiers</p>
<p>CRITERES D'EVALUATION DE L'EFFICACITE DU PROGRAMME</p>	<p>Participation active aux pratiques de simulation</p> <p>Quizz début et fin de formation</p> <p>Bilan individuel de la session de formation</p> <p>Bilan à 3 et 6 mois</p>
<p>ELEMENTS DE TRAÇABILITE</p>	<p>Fiche d'émargement</p> <p>Synthèse du tour de table de début et fin de programme</p> <p>Quizz début et fin de formation</p>
<p>CONDITIONS MATERIELLES</p>	<p>Lieux : IFSI – Site de LA FLECHE</p> <p>Restauration : Les participants ont la possibilité de déjeuner au restaurant du personnel sur réservation en amont (8 jours avant) auprès du secrétariat. Le paiement des repas réservés se fait au secrétariat de l'institut uniquement par chèque ou carte bancaire.</p> <p>Supports fournis aux stagiaires</p> <p>Signature du droit à l'image</p> <p>Dates : 11-12-18 juin 2025</p> <p>1 session à l'automne 2025 : dates non programmées, contactez le secrétariat si besoin</p>
<p>SITUATIONS PARTICULIERES</p>	<p>Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de Handicap</p> <p>Une adaptation de la formation pourra éventuellement être envisagée selon vos besoins (l'institut dispose d'un référent Handicap)</p> <p>Contactez en amont de la formation, le secrétariat de l'Institut de formation pour aménager au mieux et si possible votre formation et votre accueil.</p>
<p>CONDITIONS FINANCIERES</p>	<p>Coût : 450 euros par stagiaire pour les 3 jours</p>
<p>INDICATEURS DE RESULTATS</p>	<p>En 2024 :</p> <p>Nombre de sessions réalisées sur l'année : 1</p> <p>Nombre de personnes formées : 6</p> <p>Indice de satisfaction : 100 %</p>



FORMATION actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du DEAS de 2021



RESUME DU PROGRAMME

Le présent programme vise à consolider et développer les savoirs et les pratiques aides-soignants en lien avec le référentiel de formation selon l'arrêté du 10 juin 2021. Selon l'arrêté 2025.

PRE REQUIS

Etre titulaire du DEAS avant juin 2021
Ne pas avoir déjà suivi de formation réactualisation des connaissances similaire.

Module A

Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de préventions adéquates

Durée :7h00

Objectifs :

1. Mesurer les paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte et de l'enfant
2. Relever et analyser les données issues de ces mesures par rapport à des normes
3. Alerter en cas d'écart observé et tracer la donnée avec exactitude de l'enfant.

Contenu :

Présentation de la formation

Tour de table

Quizz début de formation

Présentation du référentiel de juin 2021

Apports théoriques sur :

Les normes des paramètres vitaux chez l'adulte et chez l'enfant avec mise en lien avec les différents systèmes

Apport théorique sur le diabète et la glycémie capillaire

Modalités d'évaluations :

- Pratique simulée en lien avec les mesures de paramètres
- Etude de situation en lien avec le raisonnement clinique

Critères d'évaluations :

- Conformité des modalités de recueil des données
- Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent
- Pertinence des actions et transmissions réalisées

Module B

Rechercher et analyser certaines informations permettant d'identifier l'état de la personne, d'adapter ses activités en fonction

Durée : 7h00

Objectifs :

1. Mettre en œuvre les soins personnalisés en situation aiguë en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation
2. Evaluer la qualité du soin réalisé
3. Identifier les éléments à réajuster
4. Réajuster son intervention

Contenu :

Apport théorique sur :

- Le recueil aseptique d'urine
- Pose d'un suppositoire
- Le lavage oculaire et instillation de collyre
- Prise de la saturation
- Pose et changement de masque à oxygène,
- Changement de lunettes à oxygène

Mise en pratique du geste de la glycémie capillaire

Mise en pratique de la prise de tension artérielle

Mise en pratique du lavage oculaire et instillation de collyre

Mise en pratique du recueil d'urine (ECBU)

Apport théorique sur la démarche réflexive

Etude de situation portant sur l'analyse des données

Etude de situation permettant la collaboration avec l'infirmier et l'équipe pluri-professionnelle

Modalités d'évaluation :

- Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée avec échange sur la qualité du soin réalisé

Critères d'évaluation :

- Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques
- Analyse de la qualité du soin réalisé

Module C

Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates

Objectifs :

1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires
2. Repérer les situations à risque, en particulier la maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter
3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une collaboration pluri professionnelle
4. Evaluer les mesures mises en œuvre le cas échéant

Durée : 7h00

Contenu :

Apport théorique sur les fragilités potentielles ou les vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne
TD sur le repérage des situations à risques et mise en lien des mesures de prévention

Modalités d'évaluation : Etude de situation

Critères d'évaluation :

- Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités
- Repérage des situations à risque
- Pertinence des mesures de prévention proposées

Quizz de fin de formation

Bilan de la formation

DUREE

21h soit 3 journées en présentiel

CIBLE/PUBLIC

Aides-soignants des unités de soins de courte durée, en long séjour ou libéral

INTERVENANTS

Infirmiers ou cadres infirmiers formateurs sur la formation des élèves aides-soignants en institut

**CRITERES
D'EVALUATION
DE L'EFFICACITE
DU PROGRAMME**

- Quiz d'évaluation des connaissances en début et en fin de programme
- Synthèse du tour de table de début et fin de programme
- Bilan individuel et collectif de fin de formation
- Bilan de l'impact de la formation à 6 mois et un an

**ELEMENTS DE
TRAÇABILITE**

- Fiche d'émargement
- Questionnaire d'évaluation de fin de programme
- Synthèse du tour de table de début et fin de programme
- Quizz de début et fin de formation

**CONDITIONS
MATERIELLES**

Supports : fourni aux stagiaires

Lieux : IFSI – Site de LA FLECHE

Nombre de participants : Entre 6 et 12 personnes

Restauration : Les participants ont la possibilité de déjeuner au restaurant du personnel sur réservation en amont (8 jours avant) auprès du secrétariat. Le paiement des repas réservés se fait au secrétariat de l'institut uniquement par chèque ou carte bancaire.

Dates : 2-3-4 juin 2025
23-24-25 juin 2025

**SITUATIONS
PARTICULIERES**

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de Handicap
Une adaptation de la formation pourra éventuellement être envisagée selon vos besoins (l'institut dispose d'un référent Handicap)
Contacter en amont de la formation, le secrétariat de l'Institut de formation pour aménager au mieux et si possible votre formation et votre accueil.

**CONDITIONS
FINANCIERES**

Coût : 360 euros par stagiaire pour les 3 journées

**INDICATEURS DE
RESULTATS**

Nouvelle formation mise en place en 2025 -pas d'indicateur à présenter pour le moment

Concepteur : Madame Stéphanie BODEREAU, cadre de santé formateur, coordinatrice formation AS



Accompagner les candidats en Formation Professionnelle Continue aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation IDE

NOUVEAU

RESUME DU PROGRAMME

Le présent programme vise à optimiser les chances de réussite aux épreuves de sélection pour les candidats en formation professionnelle continue visant l'admission à la formation au diplôme d'Etat infirmier.

PRE REQUIS

Le candidat doit relever de la formation professionnelle continue et justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Sensibiliser le candidat aux modalités du parcours de formation en soins infirmiers et les attendus les épreuves de sélection
- Donner les moyens de réussir les épreuves écrites
- Savoir argumenter son projet professionnel

Module 1

Durée = 14 heures

- Présenter la formation en soins infirmiers, les modalités de sélection
- Définir les qualités rédactionnelles, les aptitudes aux questionnement d'analyse et d'argumentation attendus pour l'épreuve de rédaction du domaine sanitaire et social
- Réaliser une épreuve écrite : bilan des acquis les épreuves de sélection (30 mn les calculs + 30 mn l'épreuve de français)
- Travailler les prérequis à la réussite des épreuves de rédaction en lien avec des sujets du domaine sanitaire et social
 - Apprentissages à la lecture d'un texte (extraire les éléments dominants)
 - Savoir lire les questions, rédiger une synthèse, un développement
 - Faire un exercice sur un texte simple
- Revoir les prérequis des épreuves de calculs
 - Reprendre les bases de calculs
 - Revoir les méthodes de raisonnement et Entraînement sans calculatrice
- Auto- correction des épreuves réalisées à J1
- Donner des exercices réaliser en inter session

Module 2

Durée = 14 heures

- Bilan et autoévaluation des apprentissages intersessions (difficultés rencontrées, besoins individuelles et collectifs)
- Réalisation d'une épreuve écrite = bilan de la progression individuelle, définition des besoins d'apprentissages complémentaires,
- Savoir gérer son temps pour les épreuves
- Exercices de calculs simples
- Exercices de rédaction et d'argumentation
- Accompagnement à la construction du projet professionnel
- Donner des exercices réaliser en inter session

Module 3

Durée = 7 heures

- Bilan et autoévaluation des apprentissages intersessions (difficultés rencontrées, besoins individuelles et collectifs)
- Entraînement aux épreuves d'entretiens de sélection en lien avec l'expérience professionnelle et les motivations pour le projet

	<ul style="list-style-type: none"> • Repartage des besoins en entrainement complémentaire individuel et personnel pour le jour « J » de la sélection. • Accès au CDI de l'institut pour empreint de livret d'entrainement
DUREE	5 jours en présentiel
CIBLE/PUBLIC	Les candidats s'inscrivant à la sélection au diplôme d'Etat infirmier dans le cadre de la formation professionnelles continue
INTERVENANTS	Cadres infirmiers formateurs participant à la sélection et à la formation des étudiants en soins infirmiers.
CRITERES D'EVALUATION DE L'EFFICACITE DU PROGRAMME	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des connaissances en début et en fin de programme • Synthèse du tour de table de début et fin de programme • Bilan individuel et collectif de fin de formation • Bilan de l'impact de la formation sur les résultats de la sélection • Participation aux tutorats de stagiaires sur le terrain
ELEMENTS DE TRAÇABILITE	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'émargement • Questionnaire d'évaluation de fin de programme • Synthèse du tour de table de début et fin de programme
CONDITIONS MATERIELLES	<p>Supports : fournis aux stagiaires</p> <p>Lieux : IFSI – Site de LA FLECHE</p> <p>Nombre de participants : Entre 6 et 12 personnes</p> <p>Restauration : Les participants ont la possibilité de déjeuner au restaurant du personnel sur réservation en amont (8 jours avant) auprès du secrétariat. Le paiement des repas réservés se fait au secrétariat de l'institut uniquement par chèque ou carte bancaire.</p> <p>Dates :</p>
SITUATIONS PARTICULIERES	<p>Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de Handicap</p> <p>Une adaptation de la formation pourra éventuellement être envisagée selon vos besoins (l'institut dispose d'un référent Handicap)</p> <p>Contactez en amont de la formation, le secrétariat de l'Institut de formation pour aménager au mieux et si possible votre formation et votre accueil.</p>
CONDITIONS FINANCIERES	Coût : 600 euros par personne pour les 5 jours
INDICATEURS DE RESULTATS	Formation nouvelle, pas d'indicateur à présenter pour le moment

Concepteur : Madame Florence COLLET, directrice de l'institut de formation



L'accompagnement à la Validation des Acquis et d'Expérience – VAE - MODULE DE 24 HEURES

RESUME DU PROGRAMME

L'accompagnement consiste en une aide méthodologique au candidat à la VAE pour constituer son dossier auprès de l'organisme certificateur. Il permet la description des activités et de l'expérience du candidat correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée, la formalisation de son dossier de validation, la préparation de l'entretien avec le jury de VAE

CONDITIONS D'ACCES ET/OU PRE REQUIS

Arrêté du 28 mars 2022 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant
Avoir obtenu la notification de recevabilité de sa demande par l'organisme certificateur.
Être en possession du « Livret 2 ».

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience a pour finalité :

- d'aider le candidat à repérer et décrire les activités de ses expériences professionnelles qu'il a exercées en relation avec le référentiel du diplôme visé et les compétences exigées pour l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant.
- d'aider le candidat à traduire ses activités en compétences pour valoriser ses expériences professionnelles
- d'assister le candidat dans l'écriture de ses acquis
- de préparer le candidat à argumenter son dossier lors de l'entretien avec le jury.

MODALITE DE SUIVI

L'accompagnement VAE se fera de la manière suivante :

- Des entretiens individuels en présentiel avec un formateur référent, expert du diplôme d'état d'aide-soignant afin de finaliser le choix des situations et d'aider à leurs analyses
- Des échanges à distance (mail, téléphone)
- De la mise à disposition de ressources documentaires (accès au CDI de l'institut, remise de documents par le formateur accompagnateur
- Oral d'entraînement sur chacune des compétences
- D'un oral blanc face à un jury composé de 2 à 3 formateurs de l'institut
- Le planning de chaque candidat à la VAE est individualisé. Un échéancier est donné à titre indicatif, celui-ci est modifiable à tout moment en fonction de la progression du candidat.

DUREE

24 heures au total maximum, répartis selon les besoins du candidat avec des temps d'échanges pour changer sur les objectifs à atteindre

CIBLE/PUBLIC

- Suivi individuel
- Personne exerçant déjà une activité dans les structures d'accompagnement aux personnes,
- Toute personne salariée, non salariée, bénévole ou volontaire, demandeur d'emploi.

INTERVENANTS

Un Infirmier ou cadre de santé formateur, référent et expert du diplôme d'état d'aide-soignant et ayant une expérience avec participation à des jurys VAE.
Le formateur référent accompagne le(a) candidat(e) tout au long de la démarche de VAE. Il utilise en appui un livret de suivi d'accompagnement qui témoigne des différentes rencontres et des axes d'amélioration proposés.

**CRITERES
D'EVALUATION
DE L'EFFICACITE
DU PROGRAMME**

- Un questionnaire de satisfaction est remis aux candidats à la fin de la prestation.
- La réussite à la présentation à la validation des acquis

**ELEMENTS DE
TRAÇABILITE**

- Feuille de présence
- Fiche de l'évolution du suivi par le référent formateur

**CONDITIONS
MATERIELLES**

Moyens matériels personnels : Le candidat devra disposer d'un outil informatique pour préparer et rédiger son dossier

Lieux : IFSI – Site de LA FLECHE

Dates : contacter le secrétariat de l'institut

Programme : Présentiel et/ou distanciel

Durée du programme : 24 heures

Nombre de participants : Accompagnement personnalisé et individualisé

**SITUATIONS
PARTICULIERES**

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de Handicap
Une adaptation de la formation pourra éventuellement être envisagée selon vos besoins (l'institut dispose d'un référent Handicap)
Contacter en amont de la formation, le secrétariat de l'Institut de formation pour aménager au mieux et si possible votre formation et votre accueil.

**CONDITIONS
FINANCIERES**

Coût : 1200 € - l'accompagnement peut être :

- A la charge du candidat (paiement individuel)
- Pris en charge par l'employeur via un OPCO (*OPérateur de Compétences*, organismes financeurs)
- Financé via votre CPF (Compte Personnel de Formation)

**INDICES DE
SATISFACTIONS**

Candidats accompagnés en 2023 : 1 candidat

Indicateur de résultats : 1 candidate présentée et diplômée soit 100 % de réussite

Indices de satisfactions : 100 %

Concepteur : Madame COLLET Florence, directrice de l'institut

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
POLE SANTE SARTHE ET LOIR
72200 – LA FLECHE
TEL 02.44.71.34.43 ifsi@pole-pssl.fr**



Conditions générales de vente

L'institut de formations du Centre Hospitalier Sarthe et Loir se situe 12 rue du Léard à la Flèche 72200. Agréé pour la formation initiale : cursus de formation en soins infirmiers et de la formation aide-soignante, il dispense également de la formation continue pour les partenaires de notre territoire. Certifié Qualiopi depuis décembre 2021.

OBJET

Les présentes « Conditions Générales de Ventes », s'appliquent à toutes prestations de services proposées par le Prestataire et faisant l'objet d'une demande de la part du Client.

Le terme « Prestataire » désigne l'institut de formation du Centre Hospitalier du Pôle Santé Sarthe et Loir dont le siège social est situé La chasse du point du jour 72205 La Flèche Cedex, représenté par toute personne habilitée.

Le terme « Client » désigne la personne morale signataire de convention de formation ou la personne physique signataire de contrat de formation et acceptant les présentes conditions générales.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Seule la liste des documents contractuels indiquée ci-dessous prévaut sur tout autre document :

La convention de formation contenant : le programme, la convocation et le règlement intérieur adressés au client, le droit à l'image si besoin.

PRISE EN COMPTE DE LA COMMANDE

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie la convention signée (par transmission électronique ou par courrier). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature de la convention il a bénéficié des informations et conseils suffisants du prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. L'inscription peut être effective 2 semaines avant le début de la formation.

CONDITIONS FINANCIÈRES, RÈGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et nets de taxe. Montant net exonéré de TVA conformément à [l'article 261-4-4° du code général des impôts](#). L'avis des sommes à payer sera émis directement au Client par la Trésorerie des Hôpitaux conforme à la convention signée et aux prestations réalisées. Il est accompagné de la feuille de présence correspondante. Les règlements sont effectués par chèque ou par virement à réception de l'avis des sommes à payer.

Le règlement du prix de la formation, est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de l'avis des sommes à payer, au comptant, sans escompte à l'ordre de la Trésorerie des Hôpitaux. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

ANNULATION OU SUSPENSION DE LA PRESTATION

Par le Client :

Toute annulation ou suspension par le Client doit être communiquée par écrit au prestataire (transmission électronique, courrier). En cas de suspension, la prestation pourra reprendre avec l'accord du prestataire dans les conditions fixées par celui-ci. En cas d'absence d'accord, la prestation sera considérée comme annulée et la somme totale de la formation reste due.

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, le Pôle Santé Sarthe et Loir se réserve le droit de facturer 20 % de la somme totale.

Par le prestataire :

Dans le cadre de ses prestations de formation, le prestataire est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses participants. Le prestataire ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses participants en cas d'inexécution de ses obligations

résultant d'un événement fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au Prestataire, les désastres naturels, les incendies, les épidémies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du prestataire. Le prestataire proposera alors un nouveau planning dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra être demandé.

EFFECTIFS ET CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SEANCE DE FORMATION

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité et déterminé en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques ou par la réglementation relative à la formation. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Seule la convention dûment renseignée, datée, signée, retournée au prestataire a valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le prestataire peut alors proposer de participer à une autre session planifiée. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisés par le prestataire pour assurer la prestation constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle. A ce titre, le client s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents.

ATTESTATION DE FORMATION

A l'issue de la formation, le prestataire transmet une attestation de formation au participant.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Client s'engage à respecter et à faire respecter les conditions du règlement intérieur accessible sur le site internet de l'institut rubrique « formation continue », ou transmis au Client avec la convention pour information aux Participants dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

RESPONSABILITÉ

Le Prestataire exclut toute responsabilité en cas de force majeure ou de cas fortuit. Dans l'hypothèse où la responsabilité du Prestataire serait engagée, cette responsabilité serait limitée au montant des droits à percevoir au titre de ladite prestation.

CONSERVATION DE DONNÉES INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Le prestataire recueille pour les besoins de la convention et de la convocation des participants des données à caractère personnel, telles que définies aux termes de l'article 2 de la loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Les informations ainsi recueillies font l'objet d'un traitement informatique pouvant également permettre de faire connaître les actualités relatives aux actions de formation du Prestataire au Client.

Le responsable du traitement s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver l'intégrité des données et prévenir toute utilisation abusive de ces dernières.. Ils disposent également d'un [droit de réclamation auprès de la Cnil](#).

LITIGE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable avec le nôtre organisme de formation. À défaut, le Tribunal Administratif de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.



Règlement intérieur

Les équipes pédagogique, administrative et d'intendance vous souhaitent la bienvenue à l'institut de formation du Pôle Santé Sarthe et Loir, situé à la Flèche.

Cet institut accueille par promotion, 60 étudiants infirmiers, 50 élèves aides-soignants, et propose de la formation continue aux professionnels du territoire.

Les dispositions du présent règlement ont vocation à s'appliquer à toute personne présente, à quelque titre que ce soit, au sein de l'Institut de Formation, intervenants extérieurs, prestataires de services, invités.

Article 1 : généralités

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Ce règlement intérieur doit être connu par chaque stagiaire et consultable lors de chaque formation.

Article 2 : Ouverture de l'Institut

L'institut est ouvert de 8h30 à 17h, un accueil au secrétariat du bâtiment principal est effectif dès votre arrivée afin de vous guider vers les salles réservées pour la formation.

Le centre de documentation de l'institut est ouvert et à disposition des apprenants pendant les heures d'ouverture de l'institut de formation.

Le stationnement s'effectue sur le parking extérieur, commun à la maison de santé, au pôle petite enfance et à l'institut, il est situé rue du petit renard à la Flèche.

Article 3 : Restauration

Le restaurant self-service est à disposition des apprenants, et est ouvert entre 11 h45 et 13 h 30.

Les participants ont la possibilité de déjeuner au restaurant du personnel, **après réservation**, paiement par carte bancaire ou chèque uniquement.

Article 4 : Accès pour personnes à mobilité réduite

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Un référent handicap est disponible pour tout renseignement

Les personnes concernées doivent se faire connaître au secrétariat pour être accompagnées au mieux

Article 5 : Comportement général

Le comportement des personnes (notamment attitude, propos ou tenues) ne doit pas être de nature à :

- Porter atteinte au bon fonctionnement de l'institut de formation,
- créer des perturbations dans le déroulement des enseignements ou des activités,
- porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

D'une manière générale, le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect et de civilité ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

- La ponctualité est indispensable sur l'ensemble de la formation, aussi bien pendant les temps de formation théorique que pendant les temps de formation clinique.
- L'usage du téléphone portable est formellement interdit pendant le temps de formation

Article 6 : Secret professionnel

Les apprenants sont tenus, comme l'ensemble du personnel de l'hôpital, au secret professionnel (Art. 226-13 du Code Pénal – Art. R 4312-5 du texte inclus dans le Code de la Santé Publique).

Article 7 : Interdiction de fumer

Conformément aux dispositions du code de la santé publique, il est interdit de fumer et de vapoter dans tous les lieux fermés et couverts affectés à l'institut de formation et devant les bâtiments de l'institut. Les mégots seront déposés uniquement dans les cendriers extérieurs prévus à cet effet.

Article 8 : Interdiction d'introduire et de consommer de l'alcool

Le Pôle Santé Sarthe et Loir a fait le choix d'être un hôpital sans alcool. Il est donc interdit d'arriver en formation alcoolisé ou de posséder ou consommer de l'alcool.

Article 9 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité au sein de l'institut de formation.

Toute personne doit impérativement connaître et respecter les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes d'évacuation en cas d'incendie (alarme incendie, point de rassemblement et issue de secours) que ce soit dans le bâtiment principal ou dans les locaux annexes. Un appel des personnes présentes sera fait pour assurer une traçabilité de présence.

Article 10. Recommandation sanitaires

En cas de crise sanitaire ou de de risques spécifiques, les structures s'engagent à partager et faire respecter les procédures en vigueur.

Article 11 : Interruption sur un temps de formation continue

En cas d'absence, l'employeur en informera l'organisme de formation et vis et versa.

Article 12 : Emargement

Un émargement sur vos temps de présence et sur la prise en compte de ce règlement intérieur vous sera demandé à chaque demi-journée.

Article 13 : Droit à l'image :

En cas de séquences de simulation, la signature de l'attestation de droit à l'image vous sera demandée.

Pour toute information complémentaire
Contacter le secrétariat de l'institut
02.44.71.34.43
ifsi@pole-pssl.fr